



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

Le Parlement européen a échoué à prendre un engagement clair contre les transports cruels d'animaux

QUATRE PATTES exige de la Commission européenne d'aller au-delà des recommandations lors de l'actualisation de la législation.

Zurich, le 20 janvier 2022 - Le Parlement européen à Strasbourg a émis aujourd'hui une recommandation à la Commission européenne concernant le transport d'animaux vivants. Selon l'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES, les députés européens ont manqué l'occasion de renforcer la proposition de la commission d'enquête sur le transport des animaux vivants (ANIT). Les recommandations concernant le transport des veaux non sevrés et des animaux en gestation auraient même été encore affaiblies. Néanmoins, certains points importants, tels qu'une limite de quatre heures pour les lapins et les volailles et l'exigence de privilégier le transport de viande et de carcasses plutôt que d'animaux vivants, figurent dans les recommandations finales. La mise en œuvre d'une interdiction totale du transport d'animaux vivants s'impose depuis longtemps et reste un objectif éloigné.

QUATRE PATTES exige du Conseil européen et de la Commission européenne de renforcer les recommandations qui constituent la base de l'actualisation de la législation. Pierre Sultana, directeur du bureau de la politique européenne (EPO) de QUATRE PATTES a déclaré : « Ce fut une occasion manquée sur un sujet qui préoccupe tant d'Européens et qui nous concerne tous. Il est urgent de prendre des mesures plus strictes pour protéger les animaux au cours des transports. Celles-ci auraient dû être prises depuis longtemps. Outre une modification de la législation au niveau européen, il est également urgent d'agir au niveau national. »

« Nous demandons une interdiction totale des transports maritimes et des exportations vers des pays tiers, une interdiction des transports d'animaux non sevrés et une réduction drastique des durées totales de transport autorisées. »

« Le rapport publié par l'ANIT a mis en évidence de nombreuses faiblesses importantes du cadre réglementaire actuel. Nous espérons que le Conseil de l'UE et la Commission examineront l'ensemble du rapport et envisageront une interdiction totale du transport des animaux non sevrés et une réduction drastique des durées maximales de transport à 4 heures pour les volailles et les lapins et à 8 heures pour tous les autres animaux. »

Contexte

La commission d'enquête sur la protection des animaux en cours de transport (ANIT) a été créée en juin 2020 pour enquêter sur des infractions présumées dans l'application du « règlement sur le transport » (règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil relatif à la protection des animaux en cours de transport).

Il s'agit de la quatrième commission d'enquête de l'histoire du Parlement européen et de la première sur le bien-être animal. Après avoir reçu un soutien incroyable lors de son adoption en juin 2020, la commission s'est vu accorder une prolongation afin de pouvoir évaluer encore mieux les problèmes liés au transport des animaux. Au total, l'ANIT a travaillé 18 mois sur son rapport final.

Révision de la législation européenne

L'année prochaine, la Commission européenne soumettra la plupart des lois et règlements relatifs au bien-être des animaux à un examen approfondi. L'objectif est d'évaluer si le cadre juridique pour les animaux dans l'Union européenne est toujours approprié. Dans le cadre de ce long processus, la Commission européenne a lancé une consultation publique afin de donner à tous les citoyens européens la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs priorités.